



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

27 SEP. 2016

2422

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de la piste cyclable de l'Alzette.

En matière de mobilité, le Gouvernement accorde une attention particulière au développement et à la promotion de la mobilité douce. Selon mes informations, un système de comptage aurait été installé sur la piste cyclable PC 15 à hauteur de Mersch.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative Monsieur le Ministre peut-il m'informer si des systèmes de comptages ont été installés sur d'autres pistes cyclables et le cas échéant lesquelles ?
- Quelle a été l'évolution du nombre de mouvements sur ces pistes cyclables au cours des dernières années ?

Entre Walferdange et Dommeldange/Pfaffental les cyclistes sont confrontés aux risques du trafic routier parce qu'ils doivent partager la voie publique avec les autres utilisateurs de la route. Actuellement aucune alternative sécurisée n'est proposée aux cyclistes.

- Comment Monsieur le Ministre entend-il améliorer la sécurité sur le tronçon entre Walferdange et Dommeldange/Pfaffental ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marcel Oberweis
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 15 NOV. 2016



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2422 du 27 septembre 2016 de l'honorable député Monsieur Marcel Oberweis, concernant la piste cyclable de l'Alzette, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire N°2422 du 27 septembre 2016 de Monsieur le Député Marcel OBERWEIS

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations concernant les comptages de vélos sur le réseau cyclable national et au sujet de la sécurité des cyclistes sur le tronçon entre Walferdange et Dommeldange/Pfaffenthal.

Depuis 2013, l'Administration des ponts et chaussées installe des compteurs sur le réseau cyclable national dans le but de pouvoir analyser les flux de cyclistes à des endroits stratégiques. Un tel compteur se trouve près de Rollingen sur l'itinéraire cyclable PC15. Les résultats de comptage des 20 compteurs permanents actuellement en service sont publiés sur le site Internet des ponts et chaussées sous la rubrique Info trafic/Comptage du trafic/Liste des Compteurs. (Compteurs vélo en bas de page, cliquer sur leur numéro respectif pour en visualiser les données.)

En 2016, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre, 512.177 passages cyclistes ont été comptés sur la totalité de ces 20 compteurs, ce qui équivaut à une croissance de 1,28% par rapport à la même période en 2015.

Le maximum a été compté sur la PC15 à Helmdange avec 57.018 cyclistes dans cette période et une moyenne journalière de 208 cyclistes (174 cyclistes en moyenne les jours ouvrables et 294 cyclistes en moyenne les dimanches). Le jour le plus fréquenté était le dimanche, 8 mai 2016 avec 826 cyclistes à cet endroit.

En ce qui concerne la sécurité sur la liaison PC15 entre Walferdange et l'agglomération de la Ville de Luxembourg, la Rue des Hauts-Fourneaux à Dommeldange constitue un point noir majeur vu que les cyclistes doivent y rouler avec le trafic motorisé sur un tronçon rectiligne et étroit. A cet effet, mes services sont en train d'étudier l'avant-projet d'une piste cyclable en site propre du côté ouest des rails de la ligne du Nord et ceci entre la Gare de Dommeldange et la rue Jean-Baptiste Nothomb à Beggen. L'élimination de ce point noir permettra à un plus grand nombre de résidents de la vallée de l'Alzette de rejoindre à vélo leur lieu de travail ou d'études par l'ascenseur Pfaffenthal-Ville-haute ou par le funiculaire Pfaffenthal-Kirchberg (en service à partir de décembre 2017), tous les deux gratuitement accessibles, y inclus pour des vélos.